



Date de convocation : 8 novembre 2011

Date d'affichage de la convocation: 8 novembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 22

Présents : 22

Votants : 22

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES PORTES DU MAINE
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, le quinze novembre, à vingt heures trente, les délégués du Conseil de la Communauté de Communes des Portes du Maine se sont réunis à la Salle des fêtes de St Mars sous Ballon sous la présidence de Monsieur Janny MERCIER.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués communautaires :

(Avec voix délibératives)

MM. Maurice VAVASSEUR - Jean-Marc FROGER - Jean-Claude BELLEC - Jean-Claude GUILMIN- Jean-Bernard CHOPLIN - Daniel ORRIOLS - Eric BOURGE - Annick GOSNET - Janny MERCIER - Jean-Marie POURCEAU - Cyrille FROGER - Alain BESNIER - Pierre LANOS - Marie-Claude LEFEVRE - Raymond STOUFF - Jean-Yves GOUSSET - Marcelle LANCELEUR - Michel LEBRETON - Jean DESGROUAS - Francis LETAY - Joël VALLEE - Nicolas CORDEAU.

(Avec voix consultatives)

Jean-Marie DUFOUR - Martine BARRUYER - Martine BESNARD - Jacques SURMONT - Didier DULUARD.

Excusés : Michèle SADELER - Denise VEAU - Isabelle GUENIVET – Roland JARDIN - Anne-Marie BONHOMMET - Francis CLAIRET - Isabelle MATHIEU - Franck RIBOT - Nadine LARIDAN - Eric BARRE - Christiane SIGNAT - Guy-Marie CHENICLET – Emmanuel FOSSEY - David CHOLLET - Elisabeth LE FORESTIER DE QUILIEN - Gilles YZEUX - Monique LEFEVRE.

Personne invitée excusée : *Monsieur Yannick REBRE,*

Monsieur Didier DULUARD a été élu secrétaire de séance.

Le Procès Verbal du 18 octobre 2011 est adopté à l'unanimité

2011-114 : Reprise des textiles

Le Vice-Président précise qu'une REP (responsabilité élargie du producteur a été instaurée sur le textile sous le nom ECO TLC, éco-organisme en charge du dossier. Désormais, lors de l'achat de vêtements et chaussures, le prix tient compte d'une éco-participation qui permet de financer l'élimination des vieux vêtements. Cette participation est redistribuée aux collectivités qui mettent en place une collecte sélective des vêtements usagés. Ainsi, 10cts d'euros/hab sont attribués aux collectivités qui optent pour cette collecte afin de financer la communication.

Le gisement est évalué à 13 Kg/hab/an. Le potentiel de collecte est estimé à 6 – 7 Kg/hab/an soit près de 71T pour la communauté.

Lors de la dernière commission, les élus étaient favorables à la mise en place de cette nouvelle collecte, via la signature d'une convention avec ECOTEXTILE, sans oublier la présence des Ateliers ESTIM sur le même type d'activité. Ainsi, la commission avait proposé de laisser en gestion aux Ateliers ESTIM, le conteneur basé sur Montbizot. Face à cette décision, Monsieur

Surmont, Président de l'Association ESTIM s'est inquiété de l'avenir de son activité qui représente un chiffre d'affaires de 1000€/mois pour l'association.

Par conséquent, d'un commun accord, il est proposé que la Communauté de Communes commande 6 conteneurs pour la récupération des textiles. Dans un premier temps (1^{er} semestre 2012) 2 conteneurs seront mis en place sur les communes de Ballon et La Guierche. Le vidage sera assuré une fois par semaine par les Ateliers ESTIM. Les autres conteneurs seront stockés sur le parking ESTIM pour permettre le dépôt des vêtements. Si cette première phase est concluante, les autres conteneurs seront déposés sur les communes de Soulligné, St Jean, Joué l'abbé, pour le second semestre. La collecte sera toujours effectuée par l'association. Pour permettre un stockage des vêtements usagés, la commission propose de mettre à disposition un caisson J usagé dans l'attente d'une solution plus adaptée.

Par ailleurs, pour les communes qui ne seront pas desservies par un conteneur de récupération des textiles, il est proposé que les Ateliers ESTIM organisent une permanence 1 fois par trimestre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve la mise en place d'une collecte séparative des textiles,
- autorise le Président à signer électroniquement la convention avec l'éco organisme ECO TLC en charge de la mise en place de la REP
- Autorise le Président à engager les démarches pour acheter 6 conteneurs
- autorise le Président à signer la convention de reprise des textiles avec les Ateliers ESTIM pour une durée de 1 an.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2011-115 : Reprise des Matériaux issus de la collecte sélective

Le Vice Président présente les travaux de la commission environnement concernant les différentes options proposées par la reprise des matériaux issus de la collecte sélective dans le cadre du contrat passé avec ECO EMBALLAGES : à savoir l'option filière, l'option fédération et l'option individuelle avec les avantages et inconvénients de chacune des options. Un tableau récapitulatif des options et de la consultation des sociétés pour la reprise des différents matériaux est présenté aux élus.

Proposition de la commission

Après analyse des propositions de reprises et des options il est proposé de retenir les options et les sociétés suivantes :

	Acier	Aluminium	Plastiques	Cartonnettes	Verre	Briques
Option filière					x	
Option individuelle (PASSENAUD)	x	x	x			
Option fédération VEOLIA				x		x

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil communautaire :

-Approuve le choix des différentes options et des différents repreneurs pour les matériaux issus de la collecte sélective

- Autorise le Président à signer les contrats de reprise avec les sociétés retenues :
 - la société PASSE NAUD pour la reprise de l'acier, l'aluminium le plastique dans le cadre de l'option individuelle,
 - la société VEOLIA pour la reprise des cartonnettes et des briques dans le cadre de l'option Fédération
 - Pour le verre c'est l'option filière qui est retenue
- Autorise le Président à finaliser la signature du Contrat pour l'Action et la Performance d'Eco Emballages.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2011-116 : Commercialisation de la ZAI des Petites Forges et du bâtiment BBC

Le vice Président de la commission économique présente les travaux sur la commercialisation du bâtiment BBC pour assurer une publicité qui permet de se démarquer, communiquer sur l'ensemble de la compétence économique avec la zone d'activité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil de communauté, sur proposition du bureau décide d'allouer une enveloppe de 5 000 € à 8 000 € pour les réalisations suivantes
 Création d'une plaquette sur format clé USB (à l'attention plus particulièrement des entreprises intéressées par le pôle tertiaire ou entreprises de pointe pour le secondaire).
 Création d'un fichier 3D de présentation du bâtiment à insérer sur clé USB pour présentation sur salon, journée de regroupement de chefs d'entreprises (CCI, CMA, Carrefour Entreprise,...) et sur le site Internet en page économie.

Première commande de 200 exemplaires.

Sur Proposition du bureau le conseil décide de confier le dossier à David CHOLLET .

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2011-117 « La route de la création » en partenariat avec Carrefour Entreprise :

Le vice Président de la Commission économique présente la proposition de carrefour entreprise de participer à la route de la Création pour les 20 ans de Carrefour Entreprise et faire connaître notre territoire et établir des contacts dans le monde industriel et économique .

La route de la création permet :

2 mois de couverture médiatique, 10 dates étalées entre mars et fin avril 2012, 10 villes étapes à définir à travers les 6 pays.

Découpage journée : après midi = informer et conseiller et soirée = soirée « réseau » avec présence de la Communauté de Communes lors de ces deux temps forts

Coût = 150€ pour participation aux frais de CES + mise à disposition d'une salle pouvant accueillir une centaine de personnes + l'organisation d'un buffet/cocktail pour une centaine de personnes (fin de la soirée « réseau »).

Différentes dates : jeudi 15 mars ; mardi 20 mars ; jeudi 22 mars ; lundi 26 mars ; mercredi 28 mars ; lundi 2 avril ; mercredi 4 avril ; jeudi 12 avril ; mardi 17 avril ; jeudi 19 avril.

accord du bureau pour se positionner sur ce partenariat et publicité dans Maine Eco

Voir si on pourra présenter ces outils lors de la cérémonie des vœux le 14 janvier

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil de communauté approuve le partenariat proposé par Carrefour entreprise et s'inscrit pour être ville étape sur une des dix dates.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2011-118 : Soutien au commerce de Courcemont

Le Vice-Président de la Commission économique, et Maire de la Commune de Courcemont fait part des difficultés rencontrées par la commerçante, gérante du dernier commerce multi service de la Commune. Madame DONNE est locataire de la Communauté de Communes. Afin de l'aider, dans sa phase de redressement judiciaire, le Conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de lui proposer de fixer son loyer à 200 € HT mensuel pendant 6 mois à compter du 1^{er} décembre 2011, pendant cette période d'observation, et de revenir au loyer normal comme fixé dans le bail commercial.

Autorise le Président à signer un avenant au bail commercial pour intégrer cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Avis Consultation prêt bancaire pour le Bâtiment BBC

Le Président fait le point sur la consultation des établissements bancaires pour un prêt en taux fixe de 500 000 € sur 20 ans, en cours et les difficultés rencontrées. Il est décidé de lancer une nouvelle consultation sur des durées plus courtes entre 15 et 20 ans et d'élargir les consultations. Il conviendra d'informer le Préfet des difficultés rencontrées.

Info Pôle de santé/ Maisons de santé pluridisciplinaires

Le président rappelle les démarches engagées depuis la rentrée :

La Signature du groupement de commandes est en cours avec Les Rives de Sarthe.

La consultation des bureaux d'étude a été lancée le 27 octobre et les remises des offres sont fixées le 25 novembre à 12 heures

La Région des Pays de la Loire a été sollicité sur ce projet le 25 octobre.

La Modification des statuts est en cours dans les communes. A ce jour 10 sur 12 collectivités ont délibéré.

Info Halle de sports Ballon

Le Président précise que la commission de sécurité est passée le 24 octobre et a émis un avis favorable. La réouverture de la halle est effective depuis le 3 novembre 2011. Les premiers utilisateurs font part du changement constaté au niveau de la chaleur.

Le Président remercie Raymond STOUFF, Eric BOURGE et Stéphanie BESLIN qui ont suivi ce dossier de façon très efficace.

2011-119 : Délibération Logement de Saint Mars solliciter la nomination d'un huissier auprès du TGI

Le Président informe que suite au décès du locataire du logement de saint Mars rue du Général Leclerc au N°10 bis et en l'absence de réponse de ses héritiers pour vider le logement, la Communauté de Communes ne peut pas récupérer le logement

Après en avoir délibéré le Conseil de Communauté charge le Président de demander au tribunal de grande instance la nomination d'un huissier pour reprendre le logement et d'engager toutes les démarches pour récupérer le logement et le remettre en état.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2011-120 : Développement MULTI ACCUEIL / REGLEMENT

Le Vice-Président donne lecture du règlement du multi accueil applicable à compter du 1^{er} janvier 2012 (un exemplaire du règlement a été remis à chaque conseiller)

Après en avoir délibéré le conseil de communauté approuve les termes du règlement du multi accueil. Le règlement est joint à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2011-121 : MULTI ACCUEIL / tarifs à partir du 1^{er} janvier 2012

Le vice-président rappelle que la collectivité applique les tarifs CNAF pour l'accueil des enfants dans la structure petite enfance . Ceux –ci sont calculés en fonction du revenu et du nombre d'enfants ouvrant droit aux prestations familiales.

Conformément aux barèmes de la Caisse d'Allocations Familiales, le tarif horaire est calculé en fonction du nombre d'enfants à charge ouvrant droit aux prestations familiales et du revenu de la famille. Suivant la formule :

Revenu mensuel x coefficients de la CAF = tarif horaire

1 enfant = 0.06 %

2 enfants = 0.05 %

3 enfants = 0.04 %

4 enfants = 0.03 %

Le Vice-Président sollicite l'avis du conseil communautaire sur la proposition de la commission petite enfance pour une majoration des tarifs suivant les revenus et le nombre d'enfants ouvrant droit aux prestations familiales, pour les familles extérieures au territoire. Il est proposé que les tarifs soient multipliés par 2.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour que les tarifs soient multipliés par 2 pour les familles extérieures au territoire communautaire. Ses tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2012, pour toute nouvelle inscription.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2011- 122 : Demande de financement CAF au titre d'investissements réalisés par le MULTI ACCUEIL dans le cadre de son développement au sein de la structure petite enfance

Le président présente le plan de financement :

Montant de l'opération	16 000€ TTC	
Financeurs		
Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe dans le cadre du financement de projet inférieur à 30 500€		4 800€ TTC
Maître d'ouvrage Autofinancement 70%		11 200€ TTC
Total		16 000€ TTC

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise M. le Président à déposer une demande à la CAF de la Sarthe au titre du subventionnement de projet inférieur à 30 500 €
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2011-123 : Subvention 2011 Collège de Ballon pour association sportive

Le Président rappelle que l'enveloppe allouée pour les subventions culturelles et sportives pour 2011 était de 40 000 € et que le reste à réaliser est de 877.60 €. Il informe que l'association sportive UNSS du Collège de Ballon a fait une demande de subvention courant septembre pour un montant de 250 €.

Le conseil après avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 250 € à l'association sportive UNSS du Collège de Ballon et charge le président de verser cette somme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Information sur la Commission intercommunale des impôts directs

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a l'obligation de créer une CIID. Ceci a été fait par une délibération du 05 juillet 2011.

Il Convient de composer cette commission avant la fin de l'année

Il informe qu'un courrier et une note explicative sont adressés aux communes pour que celles-ci fassent des propositions de personnes suivant un certain nombre de critères .

Lors du conseil du 13 décembre la liste devra être arrêtée et transmise aux services fiscaux.

2011-124 : Inscription en investissement Structure Petite Enfance

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil de communauté décide d'inscrire en investissement la facture pour l'acquisition de jeux et petits matériels à l'article 2188 OP 21

- Majuscule 50.85 € TTC
- Majuscule 252.00 € TTC
- Majuscule 304.20 € TTC
- WESCO 529.79 € TTC
- OXYBUL 848.67 € TTC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2011-125 : Remboursement des frais de formation des assistantes maternelles

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil de communauté approuve les accompagnements proposés par le Relais Assistantes Maternelles et Parental et Enfants auprès des assistantes maternelles, sur la formation et charge le président de mettre en recouvrement les sommes dues par les 6 assistantes maternelles qui vont participer à un colloque des professionnels de la petite enfance à Paris avec les animatrices le 28 janvier 2012.

La participation par assistante maternelle est de 15 euros.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2011-126: Décision modificative suite à la notification définitive des données fiscales

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil de Communauté approuve la décision modificative présentée par le président suite à la notification définitive des recettes

recettes		dépenses	
Art 7311 (impôts)	+ 4080	Art 739116 (FNGIR)	+ 2729
		Art 022 dépenses imprévues	+ 1351

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

2011-127 : Cadeau de Naissance

Le Président informe les conseillers communautaires que trois agents de la Communauté de Communes, viennent de donner naissance à :

Rose pour Céline BOUFFART
Sara et Nawel pour Alexandra GACHE
Et Milan pour Cécile BESNIER

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil de Communauté charge le président de leur offrir un cadeau d'un montant de 110 € par enfant, sous la forme de bons d'achat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Tour d'horizon des dossiers en cours

Maison de l'Emploi

Janny Mercier fait part d'un courrier adressé à Monsieur BOULARD au titre de la Maison de l'Emploi concernant un nouveau Label qui pose problème pour sa mise en œuvre au niveau de la MDP et pour demander qu'un diagnostic territorial sur l'emploi soit fait sur le territoire.

Commerce de Courceboeufs

Monsieur Mercier souhaite faire un point sur le projet de commerce de Courceboeufs et les difficultés rencontrées sur ce dossier. Il rappelle l'historique et que 3 possibilités ont été étudiées : le logement de l'école, le rachat par la commune du soleil d'or avec bail emphytéotique à la CCPM pour la partie épicerie-bar, la commune réalisant les travaux pour la partie lui restant et enfin suite à l'envoi par la commune de courceboeufs d'un couple intéressé par l'achat, la possibilité d'une location vente.

Le montant de l'opération est aux alentours de 310 000 €. Il ne pourra jamais être revendu à ce prix. Avec la location vente et en appliquant la meilleure décote on sort une redevance à plus de 1000 € mensuels, sur 15 ans.

A cela s'ajoute de grosses incertitudes sur le rachat de la licence IV compte tenu des délais restant à courir et l'impossibilité d'avoir un débit de tabacs. La fragilité des commerces ruraux invite les élus à s'interroger sur la viabilité à plus ou moins long terme d'une telle opération.

Par ailleurs, la Commune, jusqu'à ce jour n'a jamais délibéré sur son engagement dans le projet.

Monsieur MERCIER pose la question de réfléchir peut être à autre chose. Ne faudrait-il pas que la Communauté de Communes accompagne la commune de Courceboeufs sur un autre projet (bibliothèque, city stade ou autre équipement utile pour les habitants...)

Monsieur BESNIER suggère de réfléchir à du commerce itinérant.

Monsieur MERCIER propose d'inviter Monsieur BELLEC et les conseillers municipaux de Courceboeufs à rencontrer les membres du bureau pour échanger sur cette question.

Vœux 2012

Les vœux communautaires auront lieu le samedi 14 janvier 2012 à Courcemont

CDCI du 14 novembre 2011 : Retour sur la réunion de la CDCI du 14 décembre 2011, suite à la demande d'audience.

TER : les avancées obtenues

Eric BOURGE, remercie les élus qui ont soutenu la démarche et le rassemblement à la Guierche. Des avancées ont été obtenues lundi dernier et les arrêts ont été confirmés sur les trains. Cela doit apporter une solution aux usagers.

Le train intercity de 18 h 27 s'arrêtera dans les 3 gares les plus utilisées : La Guierche, Montbizot et Vivoin-Beaumont.

Il faut encore trouver des solutions pour obtenir des arrêts sur le TER de 19 heures pour les gares dépourvues d'arrêts sur le 18 h 27 (Neuville sur Sarthe, Teillé et la Hutte)

Le Président remercie Eric BOURGE pour son engagement sur ce projet et l'esprit de solidarité montré envers les communes situées hors territoire communautaire.

La séance est levée à 23 heures 30

Le Procès verbal du 15 novembre 2011

Est affiché le 18 novembre 2011

Le Président,

Janny MERCIER